Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Crèche collective et familiale Paris 16ème arrondissement (75)

Note de Première Phase (NPP)

N° ZZIDF7503_RNPP

APAVE	
-------	--

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1 Crèche collective et familiale_Région Île de France _ Département de Paris_Paris 16ème arrondissement Note de Première Phase (NPP) N° ZZIDF7503_RNPP

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Crèche collective et familiale Paris 16ème arrondissement (75)

Note de Première Phase (NPP)

N° ZZIDF7503_RNPP

Date de validation : 16/02/2015



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Yohan MARTHE	Ingénieur Environnement
Vérificateur	Jean-Marie TRINIOL	Chef de Projet
Approbateur	Stéphane DAUBIGNY	Directeur de Projet

APAVE

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1 Crèche collective et familiale_Région Île de France _ Département de Paris_Paris 16^{ème} arrondissement Note de Première Phase (NPP) N° ZZIDF7503_RNPP

Préambule

Pourquoi diagnostiquer les sols?

L'identification des établissements accueillant les enfants et les adolescents construits sur des sites potentiellement pollués est prévue par l'action 19 du 2ème Plan national santé environnement 2009-2013. Les établissements concernés sont situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base BASIAS¹. Si BASIAS fournit des informations sur les activités des sites industriels du passé, cette base de données ne permet en revanche pas de connaître l'état réel des sols. C'est la raison pour laquelle l'Etat a engagé, sur l'ensemble du territoire, une démarche de diagnostics environnementaux de ces établissements.

Cette démarche est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie. Dans un souci d'équité et de cohérence, le BRGM a été chargé de l'organisation technique des diagnostics.

Une pollution des sols est-elle nécessairement préoccupante ?

Tout dépend des voies et des durées de contact entre les polluants et les usagers des lieux et de la nature de ces polluants.

Les usagers des lieux peuvent d'abord entrer en contact avec les polluants présents dans les sols via l'air qu'ils respirent (vapeurs et poussières), les aliments et l'eau qu'ils consomment, ou par contact direct avec les sols de surface et les poussières qui en seraient issues. En l'absence de contact, il ne peut pas y avoir d'effet néfaste sur les personnes.

La nature des polluants associés aux activités des anciens sites industriels intervient ensuite dans ces possibilités de contact :

- La plupart des **pollutions métalliques** (fonderies, forges, ...) restent dans les sols ou sur les poussières : il n'y a pas de vapeur. Un aménagement tel qu'un revêtement ou un enrobé peut empêcher tout contact. En l'absence d'un tel aménagement, ce sont essentiellement les jeunes enfants qui seront vulnérables car ils jouent au contact de la terre et peuvent en avaler.
- Les pollutions présentes dans les sols susceptibles de conduire à une pollution de l'air (il s'agit des **polluants volatils**) sont d'une autre nature. Si les fondations et les planchers des bâtiments ne sont pas étanches, les polluants peuvent s'accumuler à l'intérieur des locaux lorsqu'ils sont insuffisamment ventilés. Les populations concernées sont alors non seulement les enfants et les adolescents mais aussi les personnels fréquentant ces locaux. De même, les polluants volatils peuvent dégrader l'eau du robinet lorsque les canalisations empruntent des terrains pollués.

¹ Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

APAVE

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1 Crèche collective et familiale_Région Île de France_Département de Paris_Paris 16^{ème} arrondissement Note de Première Phase (NPP) N° ZZIDF7503_RNPP

Comment sont réalisés les diagnostics ?

Sur le plan technique, les diagnostics consistent à vérifier la compatibilité des usages par des contrôles de la « qualité des milieux d'exposition » en considérant les « scénarios d'exposition » suivants :

- Lorsque des polluants sont susceptibles d'avoir dégradé la qualité des sols, le scénario d'exposition par « ingestion de sol » est retenu pour les établissements accueillant les enfants de moins de 6 ans, pour les instituts médico-éducatifs (IME) quel que soit l'âge des enfants ou lorsque des logements de fonction sont présents dans le périmètre accessible de l'établissement. Dans ces cas, la qualité des sols de surface (0-5cm) non recouverts est contrôlée.
- Lorsque des substances volatiles (benzène, produits chlorés...) sont susceptibles de dégrader la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement et la qualité du réseau de distribution d'eau potable de celui-ci, les scénarios d'exposition par « inhalation » et par « ingestion d'eau du robinet » sont retenus.
 - Pour le scénario d'exposition par « inhalation », la qualité de l'air situé dans les vides sanitaires, sous les fondations et sous les planchers des bâtiments est d'abord mesurée. Si de fortes concentrations de polluants sont constatées, la qualité de l'air à l'intérieur des locaux est alors contrôlée. Pour le scénario d'exposition par « ingestion d'eau du robinet », la qualité de l'eau du réseau de distribution d'eau potable est contrôlée.
- Le scénario d'exposition par « consommation des fruits et légumes des jardins potagers » est enfin retenu lorsque les sols sont susceptibles d'avoir été pollués et que les fruits et légumes issus des jardins sont effectivement consommés. Dans ces établissements, la qualité des sols dans les 30 premiers centimètres est contrôlée. En cas d'anomalie dans les sols, la qualité des fruits et légumes est alors contrôlée.

En ce qui concerne les arbres fruitiers présents au droit des établissements, la consommation de leurs fruits est saisonnière et s'effectue à une période où les enfants sont peu présents. Dans ce cas, le scénario d'exposition par « consommation de fruits » n'est pas retenu et, sauf cas particulier, la qualité des fruits n'est pas contrôlée.

APAVE

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1 Crèche collective et familiale_Région Île de France_Département de Paris_Paris 16^{ème} arrondissement Note de Première Phase (NPP) N° ZZIDF7503_RNPP

Comment se formalise le résultat des diagnostics ?

A l'issue des diagnostics, les établissements sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

• Catégorie A : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème ».

• Catégorie B : « les aménagements et les usages actuels permettent de

protéger les personnes des expositions aux pollutions, que

les pollutions soient potentielles ou avérées ».

• Catégorie C : « les diagnostics ont montré la présence de pollutions qui

nécessitent la mise en œuvre de mesures techniques de

gestion, voire la mise en œuvre de mesures sanitaires ».

Les définitions de ces trois catégories ont été élaborées afin d'être compréhensibles par tous, y compris par un public non-averti.

Elles visent à résumer la réponse à la question suivante : "Y a-t-il un problème pour les usagers ?".

Après les diagnostics, quelles précautions particulières doivent être prises ?

Pour tous les établissements : garder la mémoire du passé

Tous les établissements concernés par la démarche sont situés sur l'emprise ou à proximité immédiate de l'emprise d'anciens sites industriels ou d'activités potentiellement polluantes. Aussi, il est essentiel que la mémoire de ce passé soit conservée.

Pour sécuriser les éventuels futurs <u>changements d'usage</u> intervenants au sein des établissements ou en cas de travaux de <u>réaménagement</u>, la situation devra être réévaluée par le maître d'ouvrage au regard des résultats des diagnostics réalisés.

Pour les établissements de la catégorie B : des précautions d'usage au quotidien sont rappelées

Si, à l'heure actuelle, les sols des établissements en catégorie B ne posent pas de problème, la présence de pollution n'en reste pas moins potentielle ou avérée.

Selon les cas, la présence et le maintien en bon état de dispositifs tels que des dalles en béton, des revêtements de sols ou des vides sanitaires ventilés empêchent ou limitent efficacement l'accès aux sols nus et les transferts de polluants à l'intérieur des bâtiments.

Aussi, il est essentiel que les maîtres d'ouvrage veillent au maintien en bon état des bâtiments et des installations et, surtout, qu'ils prennent des précautions particulières préalablement à toute modification de l'usage des lieux ou aménagement des bâtiments et, d'une manière plus générale, préalablement à tous travaux.

Le recours à des prestataires spécialisés dans le domaine des sites pollués, notamment aux prestataires disposant de la certification du LNE dans le domaine des sites et sols, adossée aux normes de service NF X 31 620, est fortement recommandé.

|--|

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1 Crèche collective et familiale_Région Île de France _ Département de Paris_Paris 16^{ème} arrondissement Note de Première Phase (NPP) N° ZZIDF7503_RNPP

SYNTHESE

1- Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

La crèche collective et familiale n°ZZIDF7503 est située au 75 Avenue de Versailles à Paris (75), dans le 16^{ème} arrondissement.

Elle accueille environ 30 enfants âgés de 3 mois à 3 ans encadrés par environ 20 personnels scolaires.

La crèche collective et familiale, propriété de la ville de Paris, s'étend sur une surface d'environ 780 m² qui comprend :

- 1 bâtiment constitué de 3 parties de 1 à 2 étages (selon les parties) accueillant : des bureaux administratifs, des salles d'éveil et de repos, une cuisine, une salle de psychomotricité, une salle de jeux d'eau, ainsi que des locaux techniques, buanderie, chaufferie. Aucun logement de fonction n'est présent.
- des espaces extérieurs constitués :
 - o d'une cour de récréation recouverte d'un revêtement synthétique en très bon état,
 - o d'une zone enherbée accessible aux enfants et accueillant le jardin pédagogique hors sol dans des bacs spécifiques, dont les produits sont consommés,
 - o de chemins pour passages entièrement recouverts par une dalle béton.

Au cours de la visite, il a été constaté la présence d'un vide sanitaire sous la partie centrale du bâtiment et d'un sous-sol sous le reste de la surface. L'ensemble du sous-sol n'est pas fréquenté par les enfants.

Il a été constaté que les salles d'éveil sont ventilées naturellement par ouverture quotidienne des fenêtres et par une ventilation mécanique contrôlée en bon état de fonctionnement.

L'établissement est dans un bon état général, notamment en ce qui concerne le revêtement du rez-de-chaussée et des étages supérieurs ainsi que des aires de jeux.

Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été détecté au cours de la visite de site.

2- Résultats des études historiques et documentaires

La contiguïté supposée de la crèche avec le site industriel de fabrication, fusion, dépôts de goudron/ bitume/ asphalte (BASIAS IDF7503777) recensé dans la base de données BASIAS a conduit à la retenir dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

Les études documentaires et historiques réalisées dans le cadre de cette démarche montrent que le site BASIAS IDF7503777 ayant justifié le diagnostic est en réalité superposé à la crèche familiale et collective.

|--|

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1 Crèche collective et familiale_Région Île de France _ Département de Paris_Paris 16^{ème} arrondissement Note de Première Phase (NPP) N° ZZIDF7503_RNPP

Il a exercé une activité de fabrication, fusion, dépôts de goudron/bitume/asphalte jusqu'en 2003. La date de début d'activité est antérieure à 1976. Aucune information précise sur la date du début d'activité n'est disponible.

Par ailleurs, un autre site potentiellement polluant a été retenu à proximité de l'établissement. Il s'agit d'une ancienne station-service/activité de garage (BASIAS IDF7507405), située à 20 m au nord de la crèche.

L'examen des photographies aériennes historiques et des documents disponibles montrent que deux parties du bâtiment utilisées par la crèche collective et familiale ont été utilisées par l'ancienne activité BASIAS et ont été construites avant 1920. La 3ème partie du bâtiment accueillant la crèche a été rénovée en 2009-2010.

3 - Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique a montré la présence d'une nappe d'eau souterraine. Cette nappe se trouve à moins de 10 mètres de profondeur au droit de l'établissement.

Le sens d'écoulement naturel de cette nappe est incertain au regard du contexte fortement urbanisé. Il est en effet susceptible d'être perturbé par des usages de la nappe ou des infrastructures enterrées (métros, parking souterrains,...). En conséquence, par précaution, tous les sites BASIAS présents dans un rayon de 50 m sont considérés comme étant en amont hydraulique de l'établissement.

4 - Etude des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire

Le fonctionnement de l'ancien site industriel BASIAS IDF7503777 de fabrication, fusion, dépôts de goudron/ bitume/ asphalte est susceptible d'avoir dégradé la qualité des sols superficiels par des retombées atmosphériques et par des déversements accidentels, compte tenu de la superposition partielle entre le site BASIAS IDF7503777 et l'établissement scolaire.

Les sites BASIAS IDF7503777 (fabrication, fusion, dépôts de goudron/ bitume/ asphalte) et IDF7507405 (activité de station-service/garage) ont mis en œuvre des substances volatiles. Etant situés à proximité (en amont hydraulique de la crèche) ou en superposition de l'établissement, la qualité de l'air des bâtiments doit être contrôlée.

Les réseaux d'eau potable traversent l'emprise du site BASIAS IDF7503777. Des substances volatiles ayant été mises en œuvre, la qualité de l'eau du robinet doit être contrôlée.

5- Scénarios d'exposition aux polluants

Au regard de ces éléments, les potentiels scénarios d'exposition sont les suivants :

Pour les sols :

S'agissant d'un établissement accueillant des enfants de moins de 6 ans sans logement de fonction, le scénario d'exposition par ingestion de sols superficiels est considéré.

|--|

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1 Crèche collective et familiale_Région Île de France_Département de Paris_Paris 16^{ème} arrondissement Note de Première Phase (NPP) N° ZZIDF7503_RNPP

Etant donné que des sols superficiels sont accessibles aux enfants et qu'ils sont susceptibles d'avoir été dégradés par les anciens sites industriels, des prélèvements et des analyses doivent être réalisés pour contrôler leur qualité.

Pour l'air:

La qualité de l'air dans les bâtiments étant susceptible d'être dégradée, la voie inhalation est retenue. Des prélèvements et des analyses doivent être réalisés pour contrôler leur qualité.

Pour l'eau du robinet :

La qualité de l'eau potable étant susceptible d'être dégradée, le scénario d'ingestion d'eau est retenu. Des prélèvements et des analyses doivent être réalisés pour contrôler sa qualité.

Pour les fruits et légumes produits :

Les sols sont susceptibles d'avoir été dégradés et les produits issus de ce jardin sont consommés : le scénario d'ingestion de fruits et légumes est retenu. Dans un premier temps, des prélèvements et des analyses doivent être réalisés pour contrôler la qualité des sols du jardin. Dans un second temps, en cas d'anomalie sur les sols, la qualité des fruits et légumes sera contrôlée.

Compte tenu de l'existence de scénarios d'exposition, la crèche collective et familiale (n°IDF7503777) doit faire l'objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2) à l'issue de la phase 1.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

Le programme d'investigations de phase 2 concerne les sols du jardin, l'air du sol, l'air du vide sanitaire et l'air sous dalle sous le bâtiment ainsi que l'eau du robinet de l'établissement.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche.